Faculté de DROIT

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC) du double-diplôme EEID Master

Formation(s) Master Droit international et européen des droits de l'Homme (UJM Lyon 3 – Faculté de Droit) / LL. M International Human Rights Law (ESSEX)
Année universitaire 2024-2025

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et L. 711-1 ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maitrise ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° D08-07-29 du 8 juillet 2008 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin le
Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master en double-diplomation au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Table des matières

ARTICULATION DU PROGRAMME 1
SELECTION DES ETUDIANTS 1
MODALITES D'EVALUATION ET CONDITION DE VALIDATION 2
DIPLOMATION 3
FRAIS D'INSCRIPTION 3
SUIVI DES ETUDIANT(E)S 4
ANNEXES

REGLEMENT DU DOUBLE DIPLOME

Art. 1er. – Le présent document fixe les règles particulières applicables au double diplôme Master Droit international et européen des droits de l'Homme / *LL. M in International Human Rights Law*, en complément des règles générales applicables à l'ensemble des Masters relevant de l'offre de formation initiale de la Faculté de Droit.

ARTICULATION DU PROGRAMME

Art. 2. – Le programme s'organise selon le schéma suivant :

2.1. La première année du parcours est réalisée à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ci-après « UJM Droit ») dans le cadre du Master Droit européen des droits de l'Homme (ci-après « Master DEDH »).

Le contenu du programme est celui des semestres 1 et 2 de ce Master, tel que défini par la maquette du diplôme (**Annexe 1**). L'acquisition de cette première année de parcours est subordonnée à la validation de chacun des deux semestres, en vue de l'obtention de 60 crédits européens transférables et capitalisables (ECTS).

2.2. La deuxième année du parcours est réalisée à l'université d'Essex dans le cadre du *LL. M. in International Human Rights Law* (ci-après LLM IHRL).

L'acquisition de cette deuxième année de parcours est subordonnée à la validation du LLM, selon les règles en vigueur à l'université d'Essex pour le LLM IHRL.

SELECTION DES ETUDIANTS

Art. 3. – La sélection des étudiant(e)s à l'entrée du double-diplôme Master DIEDH UJM / LL.M International Human Rights Essex s'effectue selon des modalités d'admission spécifiques (sur dossier et entretien) et n'entre pas dans le cadre de la procédure e-candidat.

Aux fins de la sélection des étudiant(e)s au programme de double diplomation, doivent justifier au moment de leur candidature d'un niveau en langue anglaise avancé - C1 (6,5 IELTS avec minimum de 5,5 pour chaque composante du test et au moins 6 pour l'écrit, ou un score de minimum 100/120 au TOEFL).

En toute hypothèse, les candidat(e)s à ce programme devront obligatoirement avoir obtenu une moyenne de 12/20 minimum sur les 3 années de licence.

MODALITES D'EVALUATION ET CONDITION DE VALIDATION

Art. 4. – La double diplomation est acquise si l'étudiant valide en intégralité les deux années de son parcours selon les modalités du présent règlement.

4.1. Le régime d'examen qui régit la première année du parcours est celui qui s'applique au Master DEDH.

L'accès en deuxième année du parcours et l'intégration à Essex sont conditionnés par la réussite à la première année du Master DEDH selon les présentes modalités d'examen, que ce soit en première ou en seconde session.

La validation de la deuxième année du Master DEDH s'effectue par transcription des résultats obtenus à Essex dans le cadre du LLM IHRL. (Grille de transcription des notes en Annexe 3)

4.2. Le régime d'examen qui régit la deuxième année du parcours est celui qui s'applique au *LL. M. IHRL d'Essex*.

La validation du *LL. M. IHRL* conditionne la validation de la deuxième année du Master DIEDH.

4.3. Si l'étudiant est contraint pour des raisons médicales, financières ou familiales, qu'il devra justifier, à interrompre son année universitaire à *Essex*, les conséquences de cette interruption seront réglées dans les conditions prévues aux **articles 4.3.1** et **4.3.2** du présent règlement.

4.3.1. Si l'événement mentionné à l'**article 4.3** du présent règlement se produit au semestre 1 de la deuxième année du parcours, l'étudiant(e) est admis(e) à réintégrer le Master DEDH en semestre 4 en présentiel à l'UJM Droit.

Cette réintégration ne permet pas la double diplomation.

4.3.2. Si l'événement mentionné à l'**article 4.3** du présent règlement se produit au semestre 2 de la deuxième année du parcours, l'étudiant(e) est autorisé(e) à passer ses épreuves et évaluations de ce semestre à Lyon, dans la mesure où le nombre d'absences ne dépasse pas le maximum autorisé par *Essex*.

Cette réintégration ne fait pas obstacle à la double diplomation.

DIPLOMATION

Art. 5. – À l'issue de ce parcours en deux ans et sous réserve de satisfaire aux conditions, les étudiant(e)s obtiennent le **Master Européen des droits de l'Homme** délivré par l'UJM Droit et le ***LL. M. in International Human Rights Law*** délivré par *Essex*.
La validation de la totalité du parcours donne lieu pour l'obtention du Maser DEDH à l'attribution des mentions suivantes :

Moyenne	Mention
13	Assez bien
15	Bien
17	Très bien

La validation du parcours donne lieu pour l'obtention du LLM IHRL à l'attribution des mentions suivantes :

Score	Mention
70	First
60	2 :1
50	2 :2

FRAIS D'INSCRIPTION

Art. 6. – Les étudiant(e)s payent leur frais d'inscription à l'UJM Droit en première année du parcours. Ils sont inscrits administrativement à l'UJM Droit en deuxième année et **exemptés des frais d'inscription**.
Ils/elles s'acquittent des frais d'inscription à *Essex* en deuxième année seulement.

6.1. Le tarif d'inscription en Master à l'UJM Lyon est celui déterminé par le tarif national en vigueur.

6.2. S'agissant de l'année de LL. M. à *Essex*, le tarif est celui déterminé par les *National Fees Band* de l'Université d'Essex aux étudiants du cursus.

6.3. Conformément à la Convention de coopération académique unissant UJM Droit et *Essex University*, cette dernière se réserve le droit de réviser les droits de scolarité au *prorata* de leur augmentation, sans ce que cela puisse prendre effet moins de douze mois après notification.

SUIVI DES ETUDIANT(E)S

Art. 7. – Les directeurs du programme à l'UJM Droit et à *Essex* assurent un suivi personnalisé aux étudiant(e)s du parcours.

ANNEXES

Annexe 1 : MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES **PARCOURS EEID MASTER DEDH-LLM HUMAN RIGHTS LAW**

SEMESTRE 1 DROIT EUROPEEN DES DROITS DE L'HOMME		
Cours	HEURES / ECTS	MCC
UE 1 Unité fondamentale		
Droit institutionnel approfondi	30 / 3	Ecrit 3h
Contentieux du droit de l'UE GM	30 / 3	Ecrit 3h
Droit des organisations internationales	30 / 3	Ecrit 1h
UE 2 Unité d'ouverture		
Histoire européenne	30 / 3	Oral
Politiques européennes	30 / 3	Ecrit 1h30
Droit international privé	30 / 3	Oral
UE 3 Travaux dirigés		
Droit institutionnel approfondi	15 / 3	CC
Contentieux du droit de l'UE	15 / 3	CC
UE Maîtrise langue étrangère		
TD anglais ou TD espagnol	15 / 3	CC
UE Libre		
Systèmes juridiques comparés	30 / 3	Ecrit 1h
TOTAL	**210 CM/45 TD et 30 ECTS**	

SEMESTRE 2 DROIT EUROPEEN DE L'HOMME		
Cours	HEURES/ ECTS	MCC
UE 1 Cours magistraux		
Espace de Liberté, de sécurité et de justice	30 / 3	Ecrit 3h
Droit international et européen des droits de l'homme	30 / 3	Ecrit 3h
UE 2 Ouverture (choix de 2 cours parmi)		
Droit international et européen du changement climatique	30 / 3	Ecrit 3h
Droit de la concurrence de l'UE	30 / 3	Ecrit 3h
Droit international humanitaire	30 / 3	oral
UE 3 Travaux dirigés		
Droit international et européen des droits de l'homme	15 / 4	CC
Espace de Liberté, de sécurité et de justice	15 / 4	CC
Pratique du droit européen - option mobilité européenne	25 / 4	CC
UE Maîtrise langue étrangère		
TD anglais ou TD espagnol	15 / 3	CC
UE Libre		
Droit du marché intérieur	30 / 3	Ecrit 3h
TOTAL	**150 CM /70 TD et 30 ECTS**	**30**

SEMESTRE 3/4 –- PROGRAMME DE COURS DISPENSE CHEZ LE PARTENAIRE ETRANGER

SEMESTRE 4/4 – PROGRAMME DE COURS DISPENSE CHEZ LE PARTENAIRE ETRANGER

Annexe 2: Programme de cours accessible aux étudiant(e)s dans le cadre de la deuxième année du parcours au sein du *LL.M International Human Rights Law* de l'Université d'Essex (Royaume-Uni).

Dissertation: LLM International Human Rights Law
International Human Rights Law: Law and Practice
International Human Rights: Theories and Institutions

Cours optionnels (5 parmi) :
Human Rights Clinic
Religion and Human Rights
Human Rights, International Relations and Diplomacy
The Morality and Politics of International Human Rights
Plagues, Pandemics, and Panics
Regional Human Rights Systems
International Law of Armed Conflict
Current Challenges in the Law of Armed Conflict
International Criminal Law
Conflict and the UN: Law Relating to the Use of Force, Peacekeeping, Sanctions & Counter Terrorism
Acute Crises and Displacement
Public International Law
Human Rights and Development
Investment, Trade and Human Rights
Human Rights and Women
Business and Human Rights
Transitional justice
Human Rights and Artificial Intelligence
Gender, Peace, Security and the Law

ANNEXE 3 : GRILLE DE CONVERSION DE NOTES

Convention Double diplôme Lyon – Essex
Tableau de conversion des notes françaises et anglaises

Essex		Lyon	
Classe	**Marquer**	**Marquer**	**Classe**
	100	20	
	95	19.5	
	90	19	
	85	18.5	
	80	18	
	79	17.5	
	78	17	
	77	16.75	
	76	16.5	
	75	16.25	
	74	16	
	73	15.75	
	72	15.5	
	71	15.25	
1er	**70**	15	
	69	14.8	
	68	14.6	
	67	14.4	
	66	14.2	
	65	14	
	64	13.8	
	63	13.6	
	62	13.4	
	61	13.2	
2.1	**60**	13	
	59	12.8	
	58	12.6	
	57	12.4	
	56	12.2	
	55	12	
	54	11.8	
	53	11.6	
	52	11.4	
	51	11.2	
2.2	**50**	11	
	49	10.9	
	48	10.8	

	47	10.7	
	46	10.6	
	45	10.5	
	44	10.4	
	43	10.3	
	42	10.2	
	41	10.1	
3	**40**	**10**	
	39	9.5	
	38	9	
	37	8.5	
	36	8	
	35	7.5	
	34	7	
	33	6.5	
	32	6	
	31	5.5	
	30	5	
	28	4	
	25	3	
	20	2	
	10	1	
	0	0	